Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20261116-2026_0805-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A la majorité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation
6 Novembre 2026
Date d'affichage
6 Novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaël, M. CHEVILLON Jérôme, M. BELLEC Bernard, M. LE BARH Ludovic, M. KERMORVANT Fabien, Mme COURTIN Henriette, M. LARCIN Ronan, Mme CAZOTTES Julie-Anne, Mme CHEFDOR Sophie, Mme MOQUET Louise, Mme GOUPIL Françoise, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. POULIQUEN Eric, M. KERRIEN Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mme MARTIN Anna à M. KERMORVANT Fabien, Mme LARUE Laurence à M. MOQUET Alban, Mme TOURLET Aurore à M. LE GARGASSON Gwénaël, M. GOBIN Dorian à Mme CHEFDOR Sophie, M. DERRIEN Maelan à M. KERRIEN Bernard

A été nommée secrétaire : Mme MOQUET Louise

2026-08-05 – Garantie d'emprunt pour le prêt entre Espacil habitat et la Caisse des dépôts - Les terrasses de Saprenn

Espacil habitat sollicite une garantie d'emprunt communale. Espacil habitat a en effet mobilisé un prêt d'un montant d'un million quatre-cent-quatre-vingt-douze mille cinq-cent-six euros (1 492 506,00 €) auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin de contribuer au financement du programme de construction de douze logements, dénommé les terrasses de Saprenn : 10 appartements et 2 maisons (5 PLUS, 4 PLAI et 3 PLS).

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie à hauteur de 100 %, pour le remboursement de ce prêt.

Décision

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2305 du code civil ;
Vu le contrat de prêt n°194428 en annexe signé entre Espacil habitat SA d'habitations à loyer modéré, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 5 novembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20261116-2026_0805-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : L'assemblée délibérante de la commune de Monterblanc accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 492 506,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 194428 constitué de 7 lignes du prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 492 506,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 16/11/2026
Le Maire,
Alban MOQUET

La Secrétaire,
Louise MOQUET

